

l'enseignant

L'école libératrice

de l'Ain

n°246, Avril 2026

Bulletin du Syndicat des Enseignants-UNSA



Des moyens pour l'école : un doux rêve pour lequel nous continuerons de nous battre

Alors que la rentrée scolaire 2026 s'annonce sous le signe de nouvelles contraintes, le SE-UNSA 01 tient à alerter une fois de plus sur les choix politiques qui fragilisent notre école publique. Entre les opérations de carte scolaire et les arbitrages budgétaires, le compte n'y est pas.

Au premier degré, le département de l'Ain doit rendre 3 postes dans un contexte où les besoins sont criants. Comment justifier de telles suppressions alors que les classes sont chargées et les conditions de travail se dégradent ? La réponse est simple : on ne le peut pas. Ces choix reflètent une logique compatible du gouvernement qui sacrifie l'humain sur l'autel de l'austérité.

Au second degré, l'académie de Lyon affiche une hausse de 50 postes, mais la réalité est bien moins reluisante : 124 suppressions et 174 créations, avec des disparités. Si les lycées généraux (+22) et professionnels (+37) bénéficient de quelques créations, les collèges, eux, perdent 9 postes. Une fois de plus, les inégalités territoriales et les besoins réels des élèves sont ignorés.

La création de réseaux PAS (Pôles d'Accompagnement à la Scolarité) sur la moitié du département pourrait sembler une avancée. Pourtant, elle s'inscrit dans une logique de redistribution des moyens du premier degré public vers le privé et le second degré. Ces dispositifs, s'ils sont mal pensés, risquent d'aggraver les inégalités plutôt que de les réduire.

Plutôt que de saisir la baisse démographique comme une opportunité d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage, le gouvernement persiste dans sa volonté de réduire les moyens. Les mouvements du premier et du second degré, déjà complexes, seront encore plus contraints par cette carte scolaire restrictive. Résultat : une mobilité géographique réduite pour les collègues, des postes non pourvus, et des classes toujours plus chargées.

Le 31 mars, une mobilisation a eu lieu devant la DSDEN de l'Ain pour dénoncer ces choix inacceptables. L'UNSA Education 01 était présente, aux côtés des personnels, pour rappeler que l'école publique mérite mieux que des promesses non tenues et des arbitrages injustes. Cette mobilisation n'est qu'un début : nous continuerons à nous faire entendre, sur le terrain comme dans les instances, pour défendre une école ambitieuse et solidaire.

Face à ces constats, le SE-UNSA 01 réaffirme son engagement : nous ne laisserons pas l'école publique devenir une variable d'ajustement budgétaire. Nous continuerons à porter la voix des personnels et des élèves pour exiger des moyens supplémentaires pour l'Ecole, afin de garantir des conditions d'enseignement dignes.

La bataille pour une école ambitieuse et juste est loin d'être terminée. Ensemble, restons mobilisés pour que ce doux rêve devienne une réalité.

Maëlle Pénicaud, secrétaire de section

DISPENSE
DE TIMBRAGE

BOURG PPDC

Déposé le :
02 / 04 / 26

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SE-Unsa de l'Ain

5bis avenue des Belges
01000 BOURG-EN-BRESSE

Mail 01@se-uns.org

Tél. 04-74-21-25-12

<http://sections.se-uns.org/01/>

SE-Unsa national

<http://se-uns.org>

SOMMAIRE

EDITO	P1
MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL	
	P2
FEMMES RETRAITÉES	P3
BULLETIN D'ADHÉSION	P4



MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL

LE CALENDRIER

(L'administration peut changer les dates, il est important de vérifier régulièrement sur SIAM)

Résultat	Mercredi 3 juin (12h)	<i>Le + adhérent : Aide à la formation du recours Assistance du recours</i>
Phase d'ajustement	A partir du Lundi 8 juin	
Demande de recours (sur colibris)	A partir du 3 juin et jusqu'au 3 août	
Réception des mails d'affectation provisoire via mail académique (ac-lyon.fr)	A partir du 8 juin	

se-uns.org



Pour nos adhérents, nous proposerons un accompagnement personnalisé pour leur demande de recours.
Nous leur fournirons :

- ♦ un modèle de recours,
- ♦ la lettre de mandatement, afin que votre recours soit défendu au mieux (lorsqu'il est possible de nous mandater)
- ♦ une relecture de leur dossier et de leurs pièces justificatives

LES RÉSULTATS

Dès votre résultat connu, plusieurs scénarios possibles dont :

- ♦ vous avez obtenu un nouveau poste et allez préparer votre rentrée
- ♦ vous êtes en quête d'informations sur les indemnités, les frais, le reclassement, les congés, les temps partiels...
- ♦ vous vous retrouvez en difficulté suite aux résultats du mouvement.

Quelle que soit votre situation, notre équipe du SE-Unsa 01 est là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner afin de préparer au mieux votre rentrée.

Nous vous proposerons des lettres en lignes, des fiches utiles, des informations sur tout ce dont vous aurez besoin [sur notre site](#).



SITUATION ET DROITS DES FEMMES RETRAITÉES : ENJEUX SOCIAUX ET EUROPÉENS



Les femmes retraitées sont souvent marquées par des inégalités économiques, sociales et parfois par des violences invisibilisées. Les inégalités entre femmes et hommes persistent jusque dans la retraite. La mobilisation syndicale et européenne vise donc à rendre ces réalités visibles et à promouvoir des politiques garantissant **plus d'égalité, de protection et de dignité pour les femmes âgées**.

① Des retraites plus faibles et des conditions de vie plus précaires :

Les femmes retraitées restent fortement pénalisées par les inégalités professionnelles vécues durant leur carrière. En France, leurs pensions sont nettement inférieures à celles des hommes : l'écart atteint environ **38 à 39 % pour les pensions de droit direct**, et reste encore important même après prise en compte des pensions de réversion.

Ces écarts s'expliquent par plusieurs facteurs :

- des salaires plus faibles tout au long de la carrière ;
- une présence plus fréquente dans des emplois moins qualifiés et moins rémunérés ;
- des périodes de **temps partiel souvent subi** ;
des **interruptions de carrière** pour élever les enfants ou aider un proche dépendant.

Conséquence : la pension moyenne des femmes retraitées est relativement faible (environ 1300 € brut), proche du seuil de pauvreté. Beaucoup d'entre elles rencontrent des difficultés pour faire face aux dépenses essentielles comme l'alimentation, le chauffage, les transports ou la santé.

② Des violences qui peuvent être invisibles :

Les violences faites aux femmes ne disparaissent pas avec l'âge. Pourtant, celles subies par les femmes âgées restent **souvent ignorées ou sous-estimées**. La dépendance économique constitue un facteur aggravant. En raison de leurs revenus plus faibles et de carrières marquées par des discriminations, certaines femmes âgées restent dépendantes de leur conjoint ou de leur entourage, ce qui peut rendre plus difficile la dénonciation ou la fuite des situations de violence.

③ Porter la voix des femmes âgées en Europe :

À l'échelle européenne, la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA) cherche à faire reconnaître les droits et les difficultés spécifiques des femmes âgées. Elle souligne que la vieillesse est aujourd'hui largement **féminisée**, les femmes étant majoritaires parmi les personnes âgées. Malgré cela, leurs problématiques restent souvent peu prises en compte dans les politiques publiques.

④ Des revendications pour plus d'égalité :

Face à ces constats, plusieurs revendications sont mises en avant pour améliorer la situation des femmes retraitées :

- atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes afin d'assurer des pensions plus justes ;
- lutter contre le temps partiel imposé ;
- mieux compenser les interruptions de carrière liées à la maternité ou à l'aide aux proches ;
- améliorer les pensions de réversion pour garantir le maintien du niveau de vie du conjoint survivant ;

Je rejoins le SE-Unsa

Je profite d'un tarif préférentiel pour toute nouvelle adhésion et je bénéficie dès aujourd'hui des services du SE-Unsa (*).

Du 1^{er} mars au 10 mai, j'adhère au SE-Unsa à un tarif préférentiel !

(*) vous serez adhérent.e jusqu'au 31 août 2026

☐ Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2026

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Né-e le :

Portable :

Adresse personnelle :

Adresse mël personnelle :

Département de rattachement :

Nom et ville de l'école / l'établissement d'exercice :

Je suis

☐ Titulaire ☐ Stagiaire

☐ Insitt ☐ Pe ☐ Certifié-e ☐ CPe ☐ Pp ☐ PEs ☐ Agrégé-e ☐ RDBE ☐ PEGC

☐ Ce d'Eps ☐ PSYEN (option)

☐ Contractuelle : ☐ Enseignante ☐ CPe ☐ PSYEN (option)

◇ En Cdd ◇ En Cdi

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, AsH, tuteur, formateur) :

Échelon : ☐ Classe normale ☐ Hors-classe ☐ Classe exceptionnelle

☐ AED ☐ AESH

Mode de paiement

☐ Chèque ☐ Prélèvement fractionné (*)

(*) autorisation de prélèvement à télécharger sur <https://lien.se-uns.org/cin>

Cotisation

Contractuelle en Cdd 30 € Stagiaire, contractuelle en Cdi 60 € Titulaire 80 €

AED et AESH (Cdd & Cdi)

J'adhère au Syndicat des Enseignants de l'Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre magazine pour un montant total de 36 € annuel.

Date : __ / __ / 20

Signature

Pour

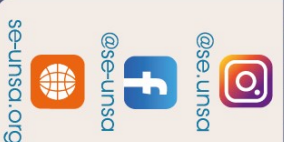
- bénéficier d'informations, de conseils et d'accompagnement dans les moments clés de votre parcours professionnel ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux équipes de proximité ;
- recevoir des infos utiles (magazine, infolettres...) ;
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques.

Pour découvrir l'ensemble de l'accompagnement :



lien.se-uns.org/but

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation



J'ADHÉRE !

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Tout bénéficiaire du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RIB*, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZ401981

Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA

Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain

Code postal : 75007

Ville : PARIS

Pays : FRANCE

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

À (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat qui doit être complété à même utilisation que pour la gestion de sa relation avec son client, Elles relèvent du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits de rectification, d'effacement, de portabilité auprès du délégué à la protection des données (DPO) : contact@se-uns.org ou être recommandée avec AR à SE-Unsa, 209 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.